



Rapport de majorité de la commission chargée d'examiner le postulat de Jacques Vallotton et consorts « Pour que les citoyens de La Tour-de-Peilz puissent voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey, et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées ».

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

La commission chargée d'étudier ce postulat s'est réunie le mardi 14 février 2017 à 19h30 à la salle n°1 de la maison de commune. Elle était composée des membres suivants :

Antoinette de Gautard Rayroud
Elisabeth Leimgruber
Willy Bühlmann
Fabrice Laluc
Cédric Urech
Jacques Vallotton
Nicolas Fardel, président-rapporteur

La Municipalité était représentée par le syndic, Monsieur Alain Grangier, accompagné de Monsieur Pierre-André Dupertuis, secrétaire municipal.

Après les salutations d'usage du président, la parole est donnée aux représentants de la Municipalité.

Informations de la Municipalité

La Municipalité ne souhaite pas prendre position et renvoie les commissaires vers les précédents rapports établis sur les projets de fusions, notamment l'étude de faisabilité de mars 2016.

Les commissaires remercient le syndic et le secrétaire municipal et poursuivent la discussion après leur départ.

Le Postulat - discussion au sein de la commission

Le postulant demande qu'un vote consultatif soit organisé à La Tour-de-Peilz afin de connaître l'avis de la population boélande sur une éventuelle fusion avec une ou plusieurs communes de la Riviera, ceci afin d'ouvrir le débat et de constater les tendances au sein des citoyens et ainsi d'y voir plus clair sur ce(s) projet(s) de fusion(s). Il ajoute que la commune de Vevey a effectué une démarche identique et estime qu'il serait judicieux pour notre commune de se joindre à ce projet de vote consultatif. Il précise qu'outre les postulats déposés aux Conseils communaux de Vevey et La Tour-de-Peilz, un postulat identique a été déposé à Montreux et figure à l'ordre du jour de son prochain Conseil communal. Il ajoute encore qu'il y a actuellement des dysfonctionnements au sein des différentes associations intercommunales et qu'une fusion serait une possibilité intéressante afin de simplifier l'administration dans ces différentes communes qui jouissent déjà d'excellentes

collaborations. Il estime que l'étude de faisabilité de fusion(s) est biaisée, les sondages effectués au sein de cette étude n'étant pas suffisamment complets. Enfin, il ajoute que la Riviera compte la plus grande densité d'élus communaux par habitants. Une fusion lui paraît être une option intéressante. Il recommande donc aux commissaires de soutenir ce postulat qui offrirait un choix démocratique à la population.

Un autre commissaire ne partage pas ce point de vue. Il estime que la commune de La Tour-de-Peilz aurait bien plus à y perdre qu'à y gagner dans une/des éventuelle(s) fusion(s). Il s'oppose au fait de d'organiser un vote consultatif qui représenterait une charge pour la Municipalité ainsi que pour les différents partis. Il estime que le lancement d'initiative communale dans les différentes communes constitue une option bien plus démocratique qu'un vote consultatif. Il ajoute qu'une fusion entre trois grandes villes (Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux) est nettement plus problématique qu'une fusion entre un noyau et des petites entités. Il rajoute qu'une fusion ne réglerait pas les dysfonctionnements administratifs. Il dénonce également les deux questions posées par le postulant dans sa demande qu'il juge trop fermées et générales. Enfin, il fait remarquer qu'en matière de collaboration intercommunale, une gouvernance régionale est déjà en vigueur aujourd'hui dans les différentes communes.

Un autre commissaire rajoute que la commune de La Tour-de-Peilz n'a aucun intérêt à envisager une fusion et se réfère à l'étude de faisabilité qui concluait défavorablement au(x) projet(s) de fusion(s). Il dénonce l'organisation d'un vote sous prétexte que les conclusions de l'étude ne correspondent pas à la vision des partisans de la fusion. Il ajoute qu'une fusion occasionnerait de nombreux désavantages comme la perte de l'identité communale ou le taux d'imposition.

Un commissaire relève le fait qu'à l'heure de la rationalisation et de l'efficience des ressources, une réflexion globale et démocratique devrait s'imposer.

Un autre commissaire estime que l'organisation d'un vote consultatif est le meilleur moyen de connaître l'avis de la population et de créer le débat. Il ajoute que sur le plan culturel, une ville de 80'000 habitant serait un atout pour la Riviera. Il ajoute qu'il souhaite une évolution rapide de ce projet.

Un autre commissaire conclut en mentionnant qu'il faut laisser le temps aux nouvelles autorités municipales et estime qu'il serait plus approprié de lancer des initiatives dans les différentes communes. Le rapport de faisabilité le satisfait.

La parole n'est plus demandée, le président fait voter les commissaires.

Vote

Le postulat est refusé par 4 voix contre 3.

Conclusion

La commission vous demande, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal, de refuser la prise en considération du postulat de Jacques Vallotton et consorts «*Pour que les citoyens de La Tour-de-Peilz puissent voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey, et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées*».

Nicolas Fardel

Président-rapporteur